



Ville de MANIWAKI

RAPPORT DE LA MAIRESSE AUX CITOYENS DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2017

Conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur les cités et villes, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017.

RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2017 nous indiquent des revenus totaux de 7 995 944 \$. Les différentes charges de la Ville (dépenses) ont totalisé 7 023 082 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (activités d'investissement, remboursement de la dette, affectation, etc.) les états financiers indiquent que la Ville a réalisé en 2017 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 1 169 660 \$.

À la même date, la Ville possédait un excédent accumulé non affecté de 1 300 641 \$, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2017.

L'endettement total net à long terme de l'administration municipale s'établissait au 31 décembre 2017 à 6 555 467 \$ comparativement à 7 132 650 \$ en 2016, correspondant à une baisse de 8 % par rapport à l'année précédente.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le rapport financier de la Ville de Maniwaki pour l'année 2017 a été déposé à la séance publique du conseil municipal, le 7 mai 2018. Ces états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs externes Langevin Grondin CPA inc., en date du 1^{er} mai 2018. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Ville de Maniwaki.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Maniwaki et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2017,

ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

CONCLUSION

En terminant, je tiens à souligner que la santé financière de la Ville se porte bien, grâce à des normes de gestion rigoureuse et à des efforts d'amélioration continus.

Soyez assuré que votre conseil municipal continuera à planifier efficacement dans le but d'offrir les meilleurs services possible, tout en respectant la capacité de payer de nos citoyens et citoyennes.

Merci de votre confiance.

La mairesse,

Francine Fortin